



COMMISSION DES VELODROMES ROMANDS

Michel VAUCHER, Président

Av.Recordon 16

1004 LAUSANNE / SWITZERLAND

---

# MESURES DE SÉCURITÉ

Par mesure de sécurité pour les pistards, nous nous réservons le droit de limiter le nombre de participants par course, sur les vélodromes. (règlements UCI)

Priorité sera donnée aux coureurs inscrits à l'avance, élites, U23, juniors, cadets et féminines.

Pour des raisons de sécurité, un participant peut-être mis hors course à n'importe quel moment, si son comportement sur la piste, est jugé dangereux pour les autres coureurs.

Aucun départ à une course est autorisé à un coureur sans expérience et sans licence.

Les pistards confirmés, qui ont passé dans la catégorie « **Master** », sont acceptés à condition qu'une demande d'autorisation soit faite auprès de la Commission des Vélodromes Romands.

Les compétitions ne sont pas autorisées, pour la catégorie cyclotouriste.

***Nous organisons des réunions, surtout pour la relève et notre but, la détection de nouveaux talents.***

**En ce qui concerne toutes les catégories, il faut au moins 6 coureurs au départ, pour que la course soit organisée.**

**Le Président**

Michel Vaucher

**La Secrétaire**

Doris Turin

! + Fax : 41 (0) 21 / 624 24 88 - Mobile : 41 (0) 79 / 451 27 66

E-mail : [vaucher.michel@bluewin.ch](mailto:vaucher.michel@bluewin.ch)